

Compte Rendu Sommaire
Conseil Municipal du 5 mai 2010

Etaient présents: Jean-Yves BANNET, Véronique BERTHO, Gilles TANGUY, Alexandre HEMERY, Rose-Marie LOREC, Stéphanie MAHEO, Yves MAHEO, Alain THOMAS, Laurence NUNNEY, Patrick MONTAGNER, Bernard GIARD, Jean-Yves LECLECH

Etaient absents excusés ayant remis pouvoir:

Cécile GUILLOTTE à Jean-Yves BANNET, Lina LE DOUX à Patrick MONTAGNER et Rozenn MAHEVO à Alexandre HEMERY

Secrétaire de séance: Stéphanie MAHEO

Invité: Benoît ROGNON-SAASKI, Chargé de Mission Aménagement à la Communauté de Communes de Belle-Île-en-mer

1. Création d'une salle de classe supplémentaire et extension du restaurant scolaire: Attribution des lots dans le cadre du Marché à Procédure Adaptée

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 janvier 2010 autorisant le maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de création d'une salle de classe supplémentaire et d'agrandissement du restaurant scolaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer les marchés suivants:

Programme d'Extension de l'école communale: création d'une salle de classe supplémentaire et d'agrandissement du restaurant scolaire:

Lot n°1 – Terrassement – VRD

SCREG
ZA du Bois Vert
Boîte postale 30519
56805 PLOERMEL Cédex

Montant: **48 118.85 euros HT**

Lot n°2 – Gros œuvre

SERVIBAT
Bordilla
Boîte postale 15
56360 LE PALAIS

Montant: **164 949.40 euros HT**

Lot n°3 – Charpente

Monsieur Stéphane SAMZUN
ZA de Mérézelle
56360 LE PALAIS

Montant: **16 045.41 euros HT**

Lot n°4 – Couverture – Zinguerie

ABOUD Amor et Fils
Magorlec
56360 SAUZON

Montant: **21 133.50 euros HT**

Lot n°5 – Menuiserie Extérieure Alu

Monsieur Stéphane SAMZUN
ZA de Mérézelle
56360 LE PALAIS

Montant: **34 761.01 euros HT**

Lot n°6 – Menuiserie Intérieure Bois

Monsieur Stéphane SAMZUN
ZA de Mérézelle
56360 LE PALAIS

Montant: **19 118.23 euros HT**

Lot n°7 - Doublages – Cloisons
– Plafonds suspendus

HD Construction
ZA de Bisconte
56680 PLOUHINEC

Montant: **50 476.12 euros HT**

Lot n°8 – Carrelage – Faïence

Monsieur Gérard CLEMENT
Kerspern
56360 LE PALAIS

Montant: **14 884.30 euros HT**

Lot n°9 – Sols collés

Monsieur Simon SAMZUN
ZA de Mérézelle
Boîte postale 79
56360 LE PALAIS

Montant: **15 789.04 euros HT**

Lot n°10 – Peinture

Monsieur Simon SAMZUN
ZA de Mérézelle
Boîte postale 79
56360 LE PALAIS

Montant: **45 351.75 euros HT**

Lot n°11 – Ascenseur

ARVOR Automatisme
Monsieur LAUNAY
4, rue des Merles
22000 SAINT BRIEUC

Montant: **20 850.00 euros HT**

Lot n°12 – Plomberie – Sanitaire

ARCHIMEDE
ZA le Divit
10, rue du Bocage
56270 PLOEMEUR

Montant: **27 263.74 euros HT**

**Lot n°13 - Electricité – Chauffage électrique
– VMC**

Monsieur Jacky BICHELOT
Kergallic
56360 BANGOR

Montant: **55 658.24 euros HT**

Lot n°14 - Capteurs photovoltaïques

GARCZYNSKI – TRAPLOIR Morbihan
Zone de la Niel
56920 NOYAL PONTIVY

Montant: **44 790.00 euros HT**

Soit un montant hors taxes pour l'ensemble du marché dont il s'agit de **579 189.59 euros** pour une estimation de 600000.00 euros HT.

Les élus se réjouissent de la bonne participation des entreprises locales.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Les travaux devraient démarrer début juillet 2010, juste après la fin de l'année scolaire.

Le chantier sera sécurisé et l'accès à l'école se fera côté rue Vauban pendant toute la durée des travaux et ce, à partir de la rentrée scolaire prochaine.

Afin de veiller à une meilleure sécurité sur la voie publique, des conseils avisés seront requis auprès d'organismes compétents.

2. Transfert de compétence à la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer: – Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les projets de modification des statuts de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer:

Le conseil communautaire du 16 novembre 2009 a accepté d'intégrer la compétence d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. La préparation de ce plan obéit aux prescriptions du décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006. Ce décret vient compléter les dispositions de l'article 45 de la loi du 11 février 2005. Il convient donc de transférer cette compétence à la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer.

Après discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De transférer à la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer la compétence relative au plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics;
- De mettre à jour les statuts en les complétant;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à ce transfert.

3. Modification des statuts de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer

Faisant suite à la décision précédente, après discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer comme suit :

L'article 5 des statuts est modifié par le texte suivant:

Article 5: La communauté de communes a pour objet d'exercer les compétences suivantes:

A. Compétences obligatoires

1) Aménagement de l'espace

- a. L'élaboration, la révision et le suivi d'intégration au schéma de cohérence territoriale du Pays d'Auray. Pour l'exercice de cette compétence, la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer adhère au syndicat mixte du Pays d'Auray.
- b. L'étude, l'élaboration et le suivi (modification et révision) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- c. La création, l'aménagement et l'entretien des sentiers côtiers
- d. La signalétique relative à la circulation cycliste

2) Actions de développement économique

- a. Les études prospectives et la promotion visant le maintien et le développement des activités de l'agriculture, de la pêche, du commerce et de l'artisanat
- b. L'abattoir
- c. La collecte du lait
- d. L'aménagement, la gestion et l'entretien de l'aérodrome
- e. L'accueil, l'information et la promotion touristique
- f. Le relais de l'information sociale et de l'emploi
- g. Les transports collectifs terrestres par délégation du Conseil général

B. Compétences optionnelles

1) Protection et mise en valeur de l'environnement

- a. Les gestions et la conservation des espaces naturels terrestres et maritimes, en particulier le site classé de Belle-Île-en-Mer au titre de la loi du 02/05/30 et les espaces naturels sensibles au titre de la loi du 18/07/85 et les zones sensibles telles qu'elles ressortiront de l'application de la directive européenne Natura 2000 pour les terrains appartenant au Département, au Conservatoire du littoral ou à la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, à l'exception du vallon du Stang Per et des landes mésophiles de l'aérodrome pour une durée limitée à 4 ans, à compter du 1^{er} juillet 2006.
- b. La gestion des terres agricoles et du bois de Bruté
- c. La fourrière pour chiens et chats

2) Politique du logement et du cadre de vie

- a. Le programme de développement de l'habitat (P.L.H.)

3) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

- a. Le centre d'animation, situé rue des Remparts à Le Palais
- b. La maison des associations, située à Haute Boulogne à Le Palais
- c. Le restaurant scolaire, situé rue des Remparts à Le Palais

C. Compétences facultatives

- a. La production et la distribution de l'eau potable
- b. L'assainissement collectif
- c. L'assainissement non collectif
- d. L'électrification rurale
- e. L'éclairage public
 - └ Compétence obligatoire Électricité: comprenant l'ensemble des missions relatives à l'exercice du pouvoir concédant et à la maîtrise d'ouvrage. Cette compétence englobe également la production de proximité et les opérations de maîtrise de la demande en électricité.
 - └ Compétence optionnelle pour les communes qui lui ont délégué: Éclairage public: compétence relative à la maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public. Après réalisation, par convention, la commune en devient propriétaire.
 - └ Activités accessoires liées à la compétence électricité:
 - └ Production d'électricité: Il s'agit d'une possibilité qui n'exclut pas la réalisation et l'exploitation de telles installations par d'autres collectivités y compris les communes adhérentes.
 - └ Travaux sur les réseaux câblés, pour le compte de communes ou d'E.P.C.I.
- f. La gestion des déchets:
 - └ La collecte des déchets ménagers et assimilés
 - └ Le traitement des déchets ménagers et assimilés
 - └ Les déchets spéciaux des ménages et des entreprises
- g. L'atelier de mécanique
- h. Les services de sécurité, d'incendie et de secours:
 - └ La surveillance des plages en ce qui concerne la gestion du personnel et du matériel
 - └ L'hébergement des renforts saisonniers de gendarmerie
 - └ Le centre d'incendie et de secours, dans le cadre de la loi du 03/05/96 relative aux services d'incendie et de secours et des conventions en cours
- i. Les actions sociales:
 - └ L'accueil petite enfance
 - └ L'action sociale en faveur des loisirs et temps libres des jeunes de 6 à 16 ans
 - └ Le chantier nature et patrimoine
- j. L'approvisionnement en hydrocarbures:
 - └ Le stockage
- k. **Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Ce plan s'applique sur le territoire de la communauté de communes. Il concernera l'aménagement, en agglomération au sens du Code de la Route, des espaces publics et de l'ensemble de la voirie ouverte à la circulation publique et, hors agglomération, des zones de stationnement et des emplacements d'arrêt des véhicules de transport en commun; en revanche, il ne concerne pas l'intérieur des bâtiments, la limite de l'étude se situant entre le domaine public et le bâtiment.**

Les autres articles demeurent inchangés.

4. Information du maire dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics:

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation du maire en matière de marchés publics:

Décision du 18.03.10
Kits accueil mobil-homes
HAYAUD Entreprise
Montant: 214,08 euros TTC

Décision du 23.03.10
Equipements pour mobil-homes
SFPL
Montant: 793,62 euros TTC

Décision du 26.03.10
Drapeaux pavoisement école
UNIC SA
Montant: 330,24 euros TTC

Décision du 29.03.10
Effacement des réseaux électriques à Samzun (partie sud)
SDEM
Montant: 20440,00 euros TTC

Décision du 29.03.10
Effacement des réseaux téléphoniques à Samzun (partie sud)
SDEM
Montant: 11840,40 euros TTC

Décision du 31.03.10
Fleurissement du bourg
Roseraie de Bangor
Montant: 739.00 euros TTC

Décision du 02.04.10
Remplacement 8 lits superposés gîte
GALIS
Montant: 3275.20 euros HT

Décision du 09.04.10
Transport piscine enfants école
Les Cars Bleus
Montant: 46.00 euros TTC le transfert

Décision du 12.04.10
Mise en conformité électrique accueil du gîte
LAUTECH Laudren Technologies
Montant: 9851.63 euros TTC

Décision du 12.04.10
Pompe à chaleur sanitaire mobile n°2 Port-Andro
AP Elec
Montant: 10472.13 euros TTC

Décision du 12.04.10
Pompe à chaleur sanitaire mobile n°1 Port-Andro
AP Elec
Montant: 10472.13 euros TTC

Décision du 12.04.10
Pompe à chaleur bâtiment principal Port-Andro
AP Elec
Montant: 16514.32 euros TTC

Décision du 12.04.10
Travaux d'électricité a Lannivrec: remplacement
d'une armoire de distribution électrique pour les mobil-homes
AP Elec
Montant: 3707.60 euros TTC

Décision du 15.04.10
Fleurissement
SARL NOVA FLORE
Montant: 478.83 euros TTC

Décision du 04.05.10
Cours de piscine – 2 classes – 7 séances au lieu de 8.
NEPTILUDE
Montant: 953.68 euros TTC

5. Information du maire dans le cadre de sa délégation en matière d'emprunts:

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation du maire en matière d'emprunts:

Prêt de 33 000.00 euros

Achat camion neuf -Taux: 2.46 % -Périodicité: Annuelle -Durée: 15 ans

Etablissement bancaire: Crédit Agricole du Morbihan

Prêt de 193 400.00 euros

Agrandissement du cimetière - Taux: 3.76 % -Périodicité: Annuelle -Durée: 15 ans

Etablissement bancaire: Crédit Agricole du Morbihan

6. Indemnité pour le gardiennage de l'église communale

Conformément à la réglementation, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église s'élève à 118.96 euros pour 2010 pour un gardien ne résidant pas dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Le conseil municipal autorise le maire à mandater 118.96 euros à Monsieur le Curé au titre de 2010, somme inscrite au budget primitif 2010.

7. Demande d'occupation temporaire du domaine public aux Grands-Sables et fixation du montant de la redevance

Madame Coyac a renouvelé sa demande d'autorisation d'occupation du domaine public aux Grands-Sables pour la saison 2010. Les élus sont favorables sur le principe et le montant de la redevance sera déterminé lors d'une prochaine séance.

8. Information Plan Local d'Urbanisme

Benôit Rognon-Saaski est invité à faire un point sur l'état d'avancement des démarches entreprises par la Communauté de Communes de Belle-Île-en-mer dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Depuis la fin de l'année 2009, en relation avec les services de l'Etat, les élus de l'île ont pris la décision, de manière unanime, de retenir une nouvelle procédure, plus adaptée aux besoins et aux souhaits des élus compte tenu du contexte insulaire.

La Communauté de Communes de Belle-Île-en-mer, partenaire des communes, sera chargée d'élaborer un plan d'aménagement communautaire. Il s'agira, en quelque sorte, d'établir un schéma de secteur qui fixera la ligne de conduite pour les communes. Il est bien clair que chaque collectivité conservera son autonomie pour élaborer son propre Plan Local d'Urbanisme. Le grand principe est de pouvoir harmoniser les règles d'urbanisation et de mutualiser les réflexions.

C'est dans le cadre d'un groupement de commande que les quatre communes choisiront un cabinet d'études chargé de cette mission qui pourrait démarrer en septembre 2010. Avant toute chose, les commissions communales en charge des plans locaux d'urbanisme sont invitées à se réunir rapidement afin de finaliser la rédaction d'un cahier des charges.

9. Divers

* Feu d'artifice le **13 juillet 2010**

Pour des raisons d'organisation, il est décidé de maintenir la date du 13 juillet pour la fête communale qui se déroulera aux Grands-Sables.

* Visite de la déchetterie à Chubiguer

Dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche «agenda 21», une visite de la déchetterie est prévue le mardi 25 mai 2010. Toute personne de la commune intéressée par cette visite gratuite est priée de s'inscrire en mairie avant le 20 mai 2010. Le rendez-vous est fixé à 14 heures devant la mairie.

* Passage à la télé tout numérique **LE 8 JUIN 2010**

Le passage à la télé tout numérique est l'arrêt définitif de la télé analogique à 6 chaînes reçues sur l'antenne râteau et son remplacement par la TNT - Télévision Numérique Terrestre – ou tout autre mode de diffusion numérique. Des plaquettes d'information ont été déposées dans les boîtes aux lettres et des prospectus sont à la disposition des usagers en mairie.

* Le site internet de la commune sera opérationnel sous une semaine

* Hébergement en caravanes et/ou mobil homes: un recensement des caravanes et/ou mobil homes sera réalisé par les élus afin de mieux appréhender les infrastructures, la sécurité, et la contribution aux services publics.

* Loueurs de meublés: le maire demande la faisabilité juridique d'un recensement des loueurs de meublés.

* I-Liens

Bulletin de l'Association les Îles du Ponant: bulletin d'informations des îles à disposition du public.

La séance est levée à 20 heures 30.